

ÉPREUVES DE FRANÇAIS

1^{ère} Epreuve : Contraction de texte (2 heures)**2^{ème} Epreuve : Dissertation (1 heure)****Les copies de la première épreuve seront rendues au bout de deux heures.****Le sujet de la deuxième épreuve sera alors communiqué aux candidats.****1ère EPREUVE**

CONTRACTION DE TEXTE

(Durée : 2 heures)

*Vous résumerez en 250 mots (tolérance + ou - 10 %) ce texte d'environ 2 150 mots, extrait du livre de Pierre MANENT, **La Raison des Nations**, Gallimard, 2006*

L'État-nation fut à l'Europe moderne ce que la cité fut à la Grèce antique : ce qui produit l'unité, et donc le cadre de sens, de la vie en produisant la chose commune. En dépit d'excellents travaux historiques, la comparaison entre les deux formes politiques recèle encore bien des enseignements qu'il importerait de porter au jour. Ce que l'on peut dire en tout cas, c'est que la cité et l'État-nation sont les deux seules formes politiques qui ont été capables de réaliser, du moins dans leur phase démocratique, l'union intime de la *civilisation* et de la *liberté*. Il y eut de grands empires civilisés : même dans leurs jours les plus doux, ils ignorèrent la liberté. La vie des tribus, plus généralement la vie « primitive », comporte une forme très caractérisée de liberté, mais elle ignore les aménités et les charmes de la civilisation. Je voudrais considérer ici la forme de l'État-nation, en laissant de côté, à regret, la question de la cité.

La familiarité nourrit le mépris. En tout cas, nous ne savons plus apprécier ce qui a été accompli par l'État-nation européen dans son développement historique. Il s'est agi d'une entreprise extraordinairement hardie, qui a réclamé une mobilisation, inédite par son intensité et surtout par sa durée et la variété de ses registres, des ressources de l'âme non seulement des chefs et des inspireurs mais pour ainsi dire de tous les citoyens. Il s'est agi d'étendre la vie civique, le « vivre libre », dans le meilleur des cas jusqu'alors le privilège d'un petit nombre, à des associations d'hommes innombrables. Il s'est agi de gouverner d'immenses réunions d'hommes en les laissant libres.

Le mépris de cette histoire a en vérité des causes plus spécifiques et plus aiguës, si j'ose dire, que la familiarité et l'habitude. Nous sommes séparés de notre histoire politique par le rideau de feu des années 1914-1945. Avant : une histoire coupable puisqu'elle culmine dans la boue des Épargnes et sur la rampe d'Auschwitz. Après : nous voici resurgis, sans baptême ni conversion, dans le vêtement blanc d'une démocratie enfin pure, c'est-à-dire *non nationale*, dont le seul programme politique est de garder son innocence. Il nous faut franchir le rideau de feu. Il nous faut rétablir l'intelligence de la continuité de l'histoire européenne, au lieu de supposer que nous sommes sortis il y a cinquante ans – disons, au moment de la formation des premières institutions européennes – de longs siècles de paganisme national. Je voudrais, si sommairement que ce soit, contribuer à cet effort.

De quelque façon qu'on l'interprète, on ne peut qu'admirer, aux deux sens du terme, la longue durée de l'État-nation européen. Si averti que l'on soit des pièges de la remémoration historique, et en garde contre ce qu'Aron aimait appeler, citant Bergson, « l'illusion rétrospective de fatalité », une sorte d'évidence s'impose : la plupart de nos nations sont reconnaissables sur une durée d'au moins sept ou huit siècles. J'évoquais la langue : qui a jamais parlé le français mieux que Jeanne devant ses juges ? Pourquoi cette durée, pourquoi cette continuité au travers et en dépit des transformations et des bouleversements les plus énormes ? C'est une des énigmes historiques les plus troublantes qui soient. On peut observer en tout cas que les nations européennes surent inventer de siècle en siècle des instruments politiques inédits qui permirent la continuation de l'aventure. Quand le dispositif politique, c'est-à-dire aussi, indissolublement, social et moral, semblait avoir épuisé ses possibilités, quand il « aurait dû » se pétrifier, ou entrer en décadence ou en décomposition, les Européens inventèrent des artifices immenses et audacieux, comme de grandes arches lancées sur le ravin du temps. Je n'en mentionne ici

que quelques-uns. Au lieu de s'immobiliser dans une « féodalité » prisonnière des dominations locales, ils construisirent l'étrange paradoxe, si bien décrit par Bodin, d'un souverain absolu exerçant son autorité sur de libres sujets. Après que cette formule eut épuisé ses vertus dans le développement de grandes monarchies bien administrées et très civilisées mais privées de liberté politique régulière, ils instituèrent un artifice tout aussi improbable, le gouvernement représentatif.

L'État souverain et le gouvernement représentatif sont les deux grands artifices qui nous ont permis d'accommoder dans la civilisation et la liberté d'incroyables masses d'hommes. Nous vivons encore sous ce dispositif. Cependant, la catastrophe de la guerre de trente ans du dernier siècle a conduit à une redéfinition profonde de celui-ci. Il est difficile de décrire un processus en cours. Je dirai : l'État est de moins en moins souverain, et le gouvernement est de moins en moins représentatif. Les instruments politiques de la nation démocratique sont de plus en plus fonctionnels et de moins en moins politiques. Les artifices politiques sont, si j'ose dire, de plus en plus artificiels, et ils s'éloignent chaque jour davantage des mouvements naturels de l'âme des citoyens. Que s'est-il passé ?



Il nous faut remarquer d'abord que les deux articulations de notre dispositif sont étroitement solidaires l'une de l'autre en ce sens que, si l'État souverain peut n'être pas représentatif, le gouvernement représentatif suppose l'État souverain. Cela est vrai chronologiquement puisque, chacun le sait, celui-ci a précédé celui-là. Richelieu vient avant Gambetta ! Cela est vrai aussi logiquement et politiquement. Le point mériterait une longue explication. Qu'il suffise de noter ceci : seul l'État souverain est capable de définir et d'instituer simultanément le lieu abstrait de la « représentation nationale » et ce que j'ai appelé le plan de l'égalité des citoyens, sans lesquels il n'est pas de représentation démocratique possible. En l'absence du souverain, le corps politique tend nécessairement vers une forme ou une autre de domination oligarchique. Donc, pas de représentation sans souveraineté.

Or, qu'avons-nous vu ? Or, qu'avons-nous fait ? Au sortir des trente années terribles, nous avons entamé la construction de deux grands artifices nouveaux, l'un qui a radicalement restreint, sinon annulé, la souveraineté, affectant du même coup la représentation, l'autre qui a directement changé le sens de celle-ci.

Quant au premier artifice, il s'agit bien sûr de la construction européenne. Il n'est pas question ici d'en retracer les étapes ni d'en analyser les mécanismes. Je crois cependant qu'il est permis de dire qu'au cours des cinquante années ou à peu près de son déploiement elle a profondément changé de sens. Elle a commencé comme l'entreprise commune de vieilles nations européennes, de la France et de l'Allemagne en premier lieu, pour mettre un terme à un siècle de rivalités démoralisantes et de guerres dévastatrices, et pour ouvrir un avenir sensé qui, sans ressembler au passé, prolongerait des vies nationales convergeant éventuellement, mais très lointainement, dans un corps politique inédit. Tout cela n'allait pas sans incertitudes ni ambiguïtés, mais offrit à nos nations épuisées une perspective et pour ainsi dire une respiration sans lesquelles elles ne se seraient pas redressées aussi vite qu'elles l'ont fait – sans lesquelles il n'y aurait pas eu de « miracle allemand », ni de « miracle italien », ni de reconstruction française aussi rapide (il n'y a pas de miracle en France, de par la loi !).

Pendant une longue période, nos nations et l'Europe se développèrent ensemble. A partir d'un point qu'il n'est pas aisé, ni d'ailleurs nécessaire, de situer exactement, mais qu'il est commode de désigner comme le moment de « Maastricht », l'entreprise européenne subit un infléchissement décisif. L'instrument se détacha des corps politiques nationaux. L'artifice prit une vie propre. « L'Europe » cristallisa en une Idée dotée d'une légitimité supérieure à toute autre et munie de mécanismes institutionnels capables de recomposer tous les aspects de la vie des Européens. Ceux-ci se trouvèrent pris dans une « finalité sans fin » qui n'avait plus de sens politique, et dont le seul avenir était une extension indéfinie que personne ne savait plus ni où ni comment on pourrait l'arrêter. Nous en sommes là.

Le second grand artifice nouveau est l'État-providence. Celui-ci présente une complexité d'aspects difficile à débrouiller. D'une part, il constitue certainement une extension et un perfectionnement du gouvernement représentatif, ou, plutôt, de l'État représentatif. Grâce à lui, la démocratie représentative embrassa la classe ouvrière qui menaçait de faire sécession. Celle-ci et, plus généralement, les « couches populaires » se sentent davantage chez elles dans un régime ainsi complété. Leur désir d'un changement de régime, d'un régime inédit qui soit vraiment « le leur », est émoussé d'autant. En même temps, la représentation change de sens, ou perd une partie de son sens. La garantie par l'État des « droits sociaux », avec les prestations correspondantes, tend à abolir ce que l'on appelait jusque-là de manière si parlante la « condition ouvrière ». Il n'y a plus de différences de « condition » quand tous les citoyens, en plus d'avoir des droits civils et politiques égaux, sont devenus des « ayants droit » de l'État, qui leur montre une sollicitude en principe égale dans leurs « besoins sociaux ». Mon propos n'est pas de me demander si cet incontestable progrès social n'a pas été payé d'un certain déclin de la

responsabilité individuelle et même sociale. Le débat entre libéraux et socialistes sur ce point ne nous concerne pas ici. Ce qui m'intéresse, c'est le jeu paradoxal, comme il l'est souvent, de la représentation.

Le paradoxe dont je parle se présente à peu près ainsi. La vitalité du processus représentatif suppose que le peuple à représenter, dans la diversité de ses composantes, existe et désire exister indépendamment de la représentation, et donc de l'État représentatif. Pour être représenté, il faut d'abord être. Pour être vraiment, il faut exister selon une « condition » indépendante de la représentation. Le désir d'être représenté suppose donc, il contient en lui-même, si j'ose dire, le refus d'être représenté, ou la répugnance, ou la réticence à l'être. Le prolétariat réclamait d'être représenté au niveau des instances politiques supérieures, et finalement du gouvernement de la nation, en même temps qu'il organisait son autonomie « de classe » à l'égard de la société et de l'État bourgeois. Il se méfiait profondément de l'État dont il réclamait la reconnaissance. Ce n'étaient pas les mêmes prolétaires, ou les mêmes organisations ouvrières, les unes étant réformistes, les autres révolutionnaires ou syndicalistes-révolutionnaires ? Qu'importe ! Nous considérons ici le dispositif représentatif dans l'ambiguïté nécessaire de son mécanisme, indépendamment donc des « volontés subjectives » des groupes divers. Je serais alors tenté de dire : il n'est de bonne représentation politique, de représentation politique vivante, que conquise non pas seulement contre l'État insuffisamment représentatif, mais contre la répugnance ou la réticence de chaque partie du peuple à être représentée, ou à faire confiance à ses représentants. Bien entendu, la période que je viens d'évoquer – disons, en France, le XIX^e et le premier XX^e siècle – est pleine de tumultes sociaux et politiques auxquels nous nous félicitons d'avoir enfin échappé. Bien entendu, les citoyens alors furent souvent furieux d'être « aussi mal représentés ». Mais ces passions faisaient la vie, parfois dangereuse, et qui pouvait basculer hors de la démocratie, d'un régime politique effectivement représentatif.

Pierre MANENT, *La Raison des Nations*, Gallimard, 2006.

Vous indiquerez sur votre copie le nombre de mots employés, par tranches de 50, ainsi que le nombre total.

Il convient de dégager les idées essentielles du texte dans l'ordre de leur présentation, en soulignant l'articulation logique et sans ajouter de considérations personnelles.

Il est rappelé que tous les mots - typographiquement parlant - sont pris en compte : un article (le, l'), une préposition (à, de, d') comptent pour un mot.

ÉPREUVES DE FRANÇAIS

1^{ère} Epreuve : Contraction de texte (2 heures)**2^{ème} Epreuve : Dissertation (1 heure)****Les copies de la première épreuve seront rendues au bout de deux heures.****Le sujet de la deuxième épreuve sera alors communiqué aux candidats.**

2ème EPREUVE

DISSERTATION

(Durée : 1 heure)

Pensez-vous que l'Etat démocratique représentatif est aujourd'hui en crise et traduit une réduction du pouvoir politique ?
